Liste des emplacements réservés :

Emplacements Réservés	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	Surface : 1,9 are	Chemin dit «Schafwadel» Elargissement de la voirie	Commune
n°2	Surface : 4,3 ares	Création d'un équipement destiné à l'enfance, la jeunesse, aux loisirs et à la culture	Commune
n°3	Surface : 9,2 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°4	Surface : 14,6 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°5	Surface : 6,6 ares	Rue Kessler Elargissement de la voirie	Commune
n°6	Surface : 4,2 ares	Rue de la Colline Elargissement de la voirie	Commune
n°7	Surface : 19,5 ares	Elargissement de la rue des Prés et de la rue des Vignes	Commune
n°8	Surface : 2,6 ares	Rue de Berrwiller Elargissement de la voirie et accès à la zone AU	Commune
n°9	Surface : 7,8 ares	Agrandissement du cimetière	Commune
n°10	Surface : 5,9 ares	Accès à la zone UEp et valorisation de la trame verte	Commune
n°11	Surface : 12,5 ares	Aménagement d'un carrefour	Commune
n°12	Surface : 2,2 ares	Rue des Noyers Elargissement en continuité de la rue	Commune
n° 13	Surface : 494,5 ares	Jardins familiaux et jardins publics	Commune
n° 14	Surface : 23,2 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 15	Surface : 6,8 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 16	Surface : 71,8 ares	Continuité écologique et interface paysagère	Commune

LÉGENDE

Dénomination des zones

- Ua - Noyau historique du village
- Uh - Quartiers résidentiels comprenant un secteur Uh1
- Uep - Equipements publics
- Ue - Site d'activités économiques
- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AUe - Extension du site d'activités économiques
- A - Zone agricole comprenant un secteur At
- Ap - Zone agricole de vigne et de prairie
- N - Zone naturelle
- Nj - Espaces naturels de jardins
- Nv - Site naturelle de vergers et de biodiversité
- Np - Site naturelle bâti
- Ns - Site de sports de plein air
- Emplacements réservés

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) BIMA 83 Cernay : Zone faiblement exposée aux risques (b)

Risques Technologiques de l'ICPE DUPONT DE NEMOURS :

- Seuil des effets irréversibles
- Seuil des effets de bris de vitres

- Pipeline PL1
- Pipeline PL2
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)

- Gazoduc DN 250
- Gazoduc DN 350
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)

- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Alignements d'arbres à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Trame verte à créer ou reconstituer (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classées (au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme d'Uffholtz

3b - Plan de Zonage

Echelle 1/7500

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13 juin 2016

PRAGMA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme d'Uffholtz

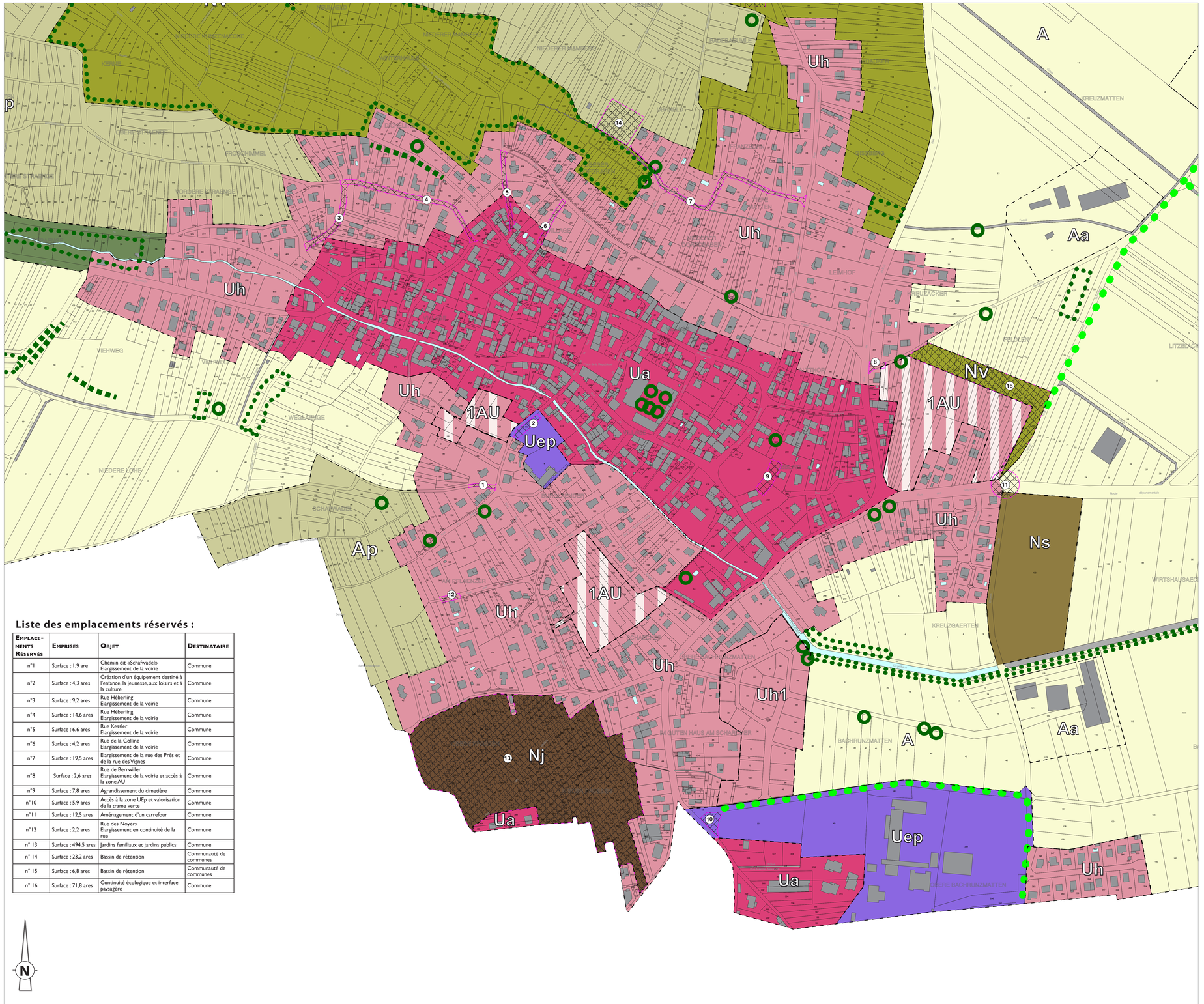
3b - Plan de Zonage

(Partie centre village)

Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13 juin 2016

PRAGMA



Liste des emplacements réservés :

Emplacements Réservés	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	Surface : 1,9 are	Chemin dit «Schafwadel» Elargissement de la voirie	Commune
n°2	Surface : 4,3 ares	Création d'un équipement destiné à l'enfance, la jeunesse, aux loisirs et à la culture	Commune
n°3	Surface : 9,2 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°4	Surface : 14,6 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°5	Surface : 6,6 ares	Rue Kessler Elargissement de la voirie	Commune
n°6	Surface : 4,2 ares	Rue de la Colline Elargissement de la voirie	Commune
n°7	Surface : 19,5 ares	Elargissement de la rue des Prés et de la rue des Vignes	Commune
n°8	Surface : 2,6 ares	Rue de Berrwiller Elargissement de la voirie et accès à la zone AU	Commune
n°9	Surface : 7,8 ares	Agrandissement du cimetière	Commune
n°10	Surface : 5,9 ares	Accès à la zone UEp et valorisation de la trame verte	Commune
n°11	Surface : 12,5 ares	Aménagement d'un carrefour	Commune
n°12	Surface : 2,2 ares	Rue des Noyers Elargissement en continuité de la rue	Commune
n° 13	Surface : 494,5 ares	Jardins familiaux et jardins publics	Commune
n° 14	Surface : 23,2 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 15	Surface : 6,8 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 16	Surface : 71,8 ares	Continuité écologique et interface paysagère	Commune

LÉGENDE

Dénomination des zones

- Ua - Noyau historique du village
- Uh - Quartiers résidentiels comprenant un secteur Uh1
- Uep - Equipements publics
- Ue - Site d'activités économiques
- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AUe - Extension du site d'activités économiques
- A - Zone agricole comprenant un secteur At
- Ap - Zone agricole de vigne et de prairie
- N - Zone naturelle
- Nj - Espaces naturels de jardins
- Nv - Site naturelle de vergers et de biodiversité
- Np - Site naturelle bâti
- Ns - Site de sports de plein air
- Emplacements réservés

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) BIMA 83 Cernay : Zone faiblement exposée aux risques (b)

Risques Technologiques de l'ICPE DUPONT DE NEMOURS :

- Seuil des effets irréversibles
- Seuil des effets de bris de vitres

- Pipeline PL1
- Pipeline PL2
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)
- Gazoduc DN 250
- Gazoduc DN 350
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)
- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Alignements d'arbres à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Trame verte à créer ou reconstituer (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classées (au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme d'Uffholtz

3b - Plan de Zonage

(Partie zone d'activités)

Echelle 1/2000

P.L.U. approuvé par délibération

du Conseil Municipal le 13 juin 2016

PRAGMA

LÉGENDE

Dénomination des zones

- Ua - Noyau historique du village
- Uh - Quartiers résidentiels comprenant un secteur Uh1
- Uep - Equipements publics
- Ue - Site d'activités économiques
- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AUe - Extension du site d'activités économiques
- A - Zone agricole comprenant un secteur At
- Ap - Zone agricole de vigne et de prairie
- N - Zone naturelle
- Nj - Espaces naturels de jardins
- Nv - Site naturelle de vergers et de biodiversité
- Np - Site naturelle bâti
- Ns - Site de sports de plein air
- Emplacements réservés

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) BIMA 83 Cernay : Zone faiblement exposée aux risques (b)
- Risques Technologiques de l'ICPE DUPONT DE NEMOURS :
- Seuil des effets irréversibles
- Seuil des effets de bris de vitres
- Pipeline PL1
- Pipeline PL2
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)
- Gazoduc DN 250
- Gazoduc DN 350
- Périmètre des effets irréversibles (zone de dangers significatifs)
- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Alignements d'arbres à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces à vocation écologique et paysagère à préserver et valoriser (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Trame verte à créer ou reconstituer (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classées (au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

Emplacements Réservés	Emprises	Objet	Destinataire
n°1	Surface : 1,9 are	Chemin dit «Schafwadel» Elargissement de la voirie	Commune
n°2	Surface : 4,3 ares	Création d'un équipement destiné à l'enfance, la jeunesse, aux loisirs et à la culture	Commune
n°3	Surface : 9,2 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°4	Surface : 14,6 ares	Rue Héberling Elargissement de la voirie	Commune
n°5	Surface : 6,6 ares	Rue Kessler Elargissement de la voirie	Commune
n°6	Surface : 4,2 ares	Rue de la Colline Elargissement de la voirie	Commune
n°7	Surface : 19,5 ares	Elargissement de la rue des Prés et de la rue des Vignes	Commune
n°8	Surface : 2,6 ares	Rue de Berrwiller Elargissement de la voirie et accès à la zone AU	Commune
n°9	Surface : 7,8 ares	Agrandissement du cimetière	Commune
n°10	Surface : 5,9 ares	Accès à la zone UEp et valorisation de la trame verte	Commune
n°11	Surface : 12,5 ares	Aménagement d'un carrefour	Commune
n°12	Surface : 2,2 ares	Rue des Noyers Elargissement en continuité de la rue	Commune
n° 13	Surface : 494,5 ares	Jardins familiaux et jardins publics	Commune
n° 14	Surface : 23,2 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 15	Surface : 6,8 ares	Bassin de rétention	Communauté de communes
n° 16	Surface : 71,8 ares	Continuité écologique et interface paysagère	Commune